



PRAP

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE FILIERE IBC

Industrie – BTP – Commerce et Activités de Bureau

OBJECTIF(S)

- ✓ Rendre le personnel formé capable de contribuer à la mise en œuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Toute personne souhaitant contribuer à aider son entreprise, sur la prévention et la sécurité des postes de travaux et d'autrui au sein de son entreprise.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

Un minimum de 14H00 de face à face pédagogique (2 jours).

14h00 cumulées à des actions sur le poste de travail, sur plusieurs jours non consécutifs, à adapter selon les contraintes de l'entreprise.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 2 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

1. ÊTRE CAPABLE DE SE SITUER EN TANT QU'ACTEUR DE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS L'ENTREPRISE :

Comprendre l'intérêt de la prévention :

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise.
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles.

Connaître les risques des métiers :

- Comprendre le phénomène d'apparition du risque.
- Reconnaître les principaux risques des métiers présents sur le site et les effets induits.
- Repérer les situations de travail susceptibles de nuire à la santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs.

2. ÊTRE CAPABLE D'OBSERVER ET D'ANALYSER LES SITUATIONS DE TRAVAIL EN S'APPUYANT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CORPS HUMAIN, AFIN D'IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES ATTEINTES À LA SANTÉ SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUES :

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain :

- Connaître le fonctionnement du corps humain.
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain.
- Identifier et caractériser les différences atteintes à la santé.

Observer le travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé :

- Observer et décrire l'activité de travail en prenant en compte sa complexité.
- Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique.
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels.

3. ÊTRE CAPABLE DE PARTICIPER À LA MAÎTRISE DU RISQUE DANS SON ENTREPRISE :

Proposer des améliorations des situations de travail :

- À partir des causes identifiées au cours de son analyse.
- En agissant sur l'ensemble des composantes des situations de travail.
- En prenant en compte les principes généraux de prévention.

Faire remonter l'information aux personnes concernées :

- Identifier les personnes concernées.
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise.

Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort :

- Connaître et appliquer les principes de sécurité et d'économie d'effort à l'ensemble des situations de travail.
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Encadrée par le formateur, la formation se déroule dans une salle de réunion, mais peut en même temps se dérouler dans les ateliers ou autres lieux de l'entreprise pour les analyses des différents postes et locaux.

Apport théorique et pratique constant axé sur des outils d'analyse de postes, de situations de travail collectives ou/et individuelles.

La formation se déroule en présentiel et sur 2 jours idéalement non consécutifs (pour permettre aux stagiaires de réaliser un travail d'intersession).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 8 stagiaires

VALIDATION DE LA FORMATION

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

Certificat d'Acteur PRAP si réussite à l'évaluation certificative.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

Une formation continue dénommée « Maintien et Actualisation des Compétences » de 07h00 est nécessaire tous les 2 ans afin de maintenir le personnel formé sur les listes des Acteurs PRAP de l'entreprise.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Avoir une pièce d'identité le 1^{er} jour de la session.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Se munir de sa tenue de travail et de l'ensemble de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI).